

**Arrêté temporaire n° 25-AT-2329  
Portant réglementation de la circulation**

**Le Président du Conseil départemental de la Savoie**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 413-1

Vu le Code de la voirie routière

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Savoie en date du 30 juin 2025 relatif aux délégations de signature

Vu la demande de SOCCO (CHAVANOD)

CONSIDÉRANT que des travaux de remplacement du tablier du pont du Creux à Vimines rendent nécessaire de réglementer la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, sur la D1006.

**A R R È T E**

**ARTICLE 1 :**

À compter du 24/11/2025 et jusqu'au 23/01/2026, 7j/7 et 24h/24 les prescriptions suivantes s'appliquent sur la D1006 du PR 30+690 au PR 30+886 (SAINT CASSIN) situés hors agglomération :

- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit,
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h .
- La circulation est alternée par B15+C18 et feux, sur une longueur maximum de 150 mètres.
- Mise en place de K5C durant toute la durée des travaux.

**ARTICLE 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur : SOCCO (CHAVANOD) / 1 route des Creuses Z.I. Césardes 74650 CHAVANOD .

**ARTICLE 3 :**

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie et le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à CHAMBERY, le \_\_\_\_\_

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

Le Directeur Adjoint des Infrastructures, Pôle Maintenance

Signé par : Gabriel DEFRAIN  
Date : 18/11/2024  
Qualité : Adjoint au directeur des  
infrastructures Pôle maintenance

120 NOV. 2025  
CERTIFIE PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Le Directeur Adjoint des Infrastructures  
Christophe SALVAT

DIFFUSION:

- SOCCO (CHAVANOD)
- SMUR
- Transports Scolaire
- Adjointe au Directeur de la Maison technique Bassin chambérien-Combe de Savoie
- PC OSIRIS
- CENTRE ROUTIER DEPARTEMENTAL - CRD - MTD Chambéry/Combe de Savoie
- Le Maire de SAINT CASSIN
- Secrétariat général
- Le Maire de VIMINES

